

«De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables  
(Initiative cleantech)»

Publiée dans la Feuille fédérale le 16 mars 2010. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 16 septembre 2011

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que:

I La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 89, al. 1<sup>bis</sup> (nouveau), 2<sup>bis</sup> (nouveau) et 31<sup>bis</sup> Ils travaillent avec le secteur privé à mettre en place un approvisionnement énergétique reposant sur les énergies renouvelables, afin de libérer la Suisse de sa dépendance vis-à-vis des énergies non renouvelables, de créer des emplois et d'assurer à long terme la prospérité de l'ensemble de la population.2<sup>bis</sup> Elle soutient la promotion de l'innovation dans le domaine énergétique ainsi que les investissements privé et public en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

3 Elle légifère sur la consommation d'énergie des installations, des véhicules et des appareils. En ce qui concerne les nouveaux installations, véhicules et appareils, elle tient compte de la meilleure technologie disponible.

II Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:

Art. 197, ch. 8 (nouveau)

8. Disposition transitoire ad art. 89 (Politique énergétique)

A partir de 2030, les énergies renouvelables couvriront la moitié au moins des besoins énergétiques totaux de la Suisse. Le Conseil fédéral fixe les objectifs d'étape à atteindre d'ici à 2030.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postale	Commune politique				
						NE m'envoyez PAS d'infos (accrocher)
Nr	Nom, Prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour//mois//année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

**Cesla Amarelle**, présidente PS Vaud, Promenade J.J. Rousseau 7, 1400 Yverdon-les-Bains; **Alain Berset**, Conseiller aux Etats, Route du Centre 35, 1782 Belfaux; **Christoph Brutschin**, Conseiller d'Etat, Waldenburgerstrasse 25/2, 4052 Bâle; **Barbara Egger-Jenzer**, Conseillère d'Etat, Ländlistrasse 8a, 3047 Bremgarten; **Hildegard Fässler-Osterwalder**, Conseillère nationale, Tulpenweg 7, 9472 Grabs; **Stefan Feldmann**, président PS Zurich, Inselstrasse 32, 8610 Uster; **Martin Flügel**, président Travail.Suisse, Konradweg 1, 3012 Berne; **Marina Carobbio Guscetti**, Conseillère nationale, Via Tamporiva, 6533 Lumino; **Marco Hardmeier**, président PS Argovie, Halden 14, 5000 Aarau; **Urs Hofmann**, Conseiller d'Etat, Augustin Keller-Strasse 7, 5000 Aarau; **Beat Jans**, Grand conseil, Rheingasse 63, 4058 Bâle; **Christian Levrat**, Conseiller national, Route des Colombettes, 1628 Vuadens; **Irène Marti Anliker**, présidente PS Berne, Olivenweg 48, 3018 Berne; **Roger Nordmann**, Conseiller national, Avenue de Beaulieu 45, 1004 Lausanne; **Eric Nussbaumer**, Conseiller national, Bruggweg 1, 4402 Frenkendorf; **Paul Rechsteiner**, Conseiller national, Davidstrasse 45, 9000 St-Gall; **Rudolf Rechsteiner**, Conseiller national, Römergasse 30, 4058 Bâle; **Andreas Rickenbacher**, Conseiller d'Etat, Hubelweg 17, 2565 Jens; **Stéphane Rossini**, Conseiller national, Chemin du Tsablô, 1997 Haut Nendaz; **Simonetta Sommaruga**, Conseillère aux Etats, Jurablickstrasse 65, 3095 Spiegel b. Bern; **Doris Stump**, Conseillère nationale, Berninastrasse 4, 5430 Wettingen; **Franziska Teuscher**, Conseillère nationale, Neubrückenstrasse 114, 3012 Berne; **Giorgio Tuti**, président SEV, Bündtenweg 33, 4513 Langendorf; **Christoph von Bergen**, Directeur Sputnik Engineering AG, Lohngasse 10, 2562 Port; **Marie-Thérèse Weber-Gobet**, Conseillère nationale, Venusweg 19, 3185 Schmitzen; **Cédric Wermuth**, président JS, Oberstadtstrasse 5, 5400 Baden; **Ursula Wyss**, Conseillère nationale, Rabbentalstrasse 83, 3013 Berne

**Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-après.**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont Sceau: les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_  
 Manuscrite: \_\_\_\_\_ officielle: \_\_\_\_\_

Merci de renvoyer, de suite, les feuilles de signature totalement ou partiellement remplies à : Initiative cleantech, case postale 362, 3052 Zollikofen.  
 D'autres feuilles de signature, des prospectus et des argumentaires peuvent être commandées au PS Suisse, case postale, 3001 Berne  
 ou sur le site [www.initiative-cleantech.ch](http://www.initiative-cleantech.ch) ou encore par téléphone au 031 329 69 69.

Sceau
-------